SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MRC de Matawinie
Entreprenante de nature!

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 491-2023 DÉCRÉTANT LA MODIFICATION DU TITRE, DES ARTICLES 2, 3 ET 4 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 466-2023 (POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE DANS LE SECTEUR PLATEAU RAMSAY) ET DE L'ANNEXE A

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le **06 décembre 2023**.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce treizième jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 12 h, ce treizième jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce treizième jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier